

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 mars 2010

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2010-4-8-2

Service consulté

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL GENERAL

Résumé : *Le rapport a pour objet de désigner le suppléant du représentant du Conseil Général au sein du conseil d'administration du Centre Régional de Documentation Pédagogique.*

Conformément à l'article D.314-110 du code de l'éducation, le conseil d'administration du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP), présidé par le Recteur, est composé notamment de deux conseillers généraux titulaires et deux conseillers généraux suppléants.

Par délibération du 3 avril 2008, notre assemblée a désigné un représentant titulaire : Monsieur Frédéric STRIBY, sans nommer son suppléant.

Par courrier du 18 janvier 2010, le Directeur du CRDP sollicite la désignation d'un suppléant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER